# PROGRAMME DES BOURSES ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES



Chaque année, la Fondation du Collège Montmorency remet une quinzaine de bourses d'études de 350 \$ aux finissantes et finissants du Collège Montmorency qui se sont grandement démarqués par leur savoir-faire et leur savoir-être au cours de leurs stages du programme en Alternance travail-études (ATE).

## Conditions d'admissibilité

- ✓ L'étudiant doit avoir effectué deux stages ATE et fourni tous les documents requis pour l'attestation de participation à l'Alternance travail-études.
- ✓ L'étudiant doit avoir préalablement autorisé la consultation de son dossier ATE.

# Comment soumettre votre candidature?

Vous devez soumettre votre candidature en remettant à la Fondation une lettre expliquant :

En quoi vous estimez que le savoir-faire et le savoir-être mis en œuvre au cours de vos stages ATE justifient que la Fondation du Collège Montmorency vous octroie une bourse d'Alternance travail-études.

## Critères d'évaluation

Le comité de sélection analysera le dossier ATE du candidat et la lettre remise à la Fondation selon les critères suivants :

- 1. La motivation de l'étudiant pour l'obtention d'une bourse ATE
- 2. L'engagement personnel de l'étudiant dans ses stages ATE et dans ses études
- 3. Le **savoir-faire** de l'étudiant (Compétences techniques propres au domaine d'études; habiletés professionnelles acquises et mises en œuvre lors du stage.)
- 4. Le **savoir-être** de l'étudiant attitudes professionnelles (Qualités personnelles et comportementales requises pour l'exercice de la profession.)
  - \* Tous les documents requis dans le cadre du processus d'Alternance travail-études seront aussi considérés

## Sélection des récipiendaires

Les étudiants seront avisés par téléphone ou par courriel s'ils sont récipiendaires ou non d'une bourse ATE, au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2019.

DATE LIMITE: VENDREDI 13 décembre 2019 À 16 H

Transmettre votre lettre de candidature par courriel à fondation@cmontmorency.qc.ca.